

Pas plus savant que "Marquis"

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **44 (1906)**

Heft 4

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-203038>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Vieux drapeaux.

On a beaucoup parlé, ces derniers jours, des Suisses et du pape, à l'occasion des fêtes du 400^e centenaire de la fondation de la garde suisse du Vatican.

Longtemps, les papes et les Suisses, en général — pas seulement ceux du Vatican — firent très bon ménage. Leur bravoure, leurs nombreuses victoires, avaient acquis aux Confédérés une réputation de la plus haute valeur. Tous les princes recherchaient leur alliance ; les papes ne furent point les derniers à la solliciter, à l'obtenir et à s'en servir utilement. Aussi, trouve-t-on, dans nos archives et dans nos musées, de nombreux témoignages de reconnaissance pour services rendus, donnés aux confédérés par les papes.

Sixte IV, qui vainquit la Lombardie grâce à l'appui des cantons, délégua de Rome pour la Suisse un légat porteur d'indulgences, d'une bannière bénite et d'une bulle, gardée dans les archives de Berne.

Nous vous avons estimés dignes d'être décorés par un présent spécial de la part du St-Siège, dit le pape dans cette bulle, à titre de ses principaux défenseurs et de ses plus fidèles conservateurs... *Soyez bénis, mes fils ! de la part du Seigneur, à cause de votre fidélité au St-Siège apostolique.*... Nous avons béni nous-même cette bannière, afin que combattant sous elle, vous ayez toujours avec vous la bénédiction du Dieu Tout-Puissant... Maudit soit quiconque combattra contre vous, quand vous défendrez l'Eglise romaine, ou cherchera à vous résister. — Donné à Rome, auprès de St-Pierre, en l'année 1478 de l'incarnation du Seigneur, le soir des Ides de Mars et de notre pontificat l'an 8. — Signé D. Gallet, et adressé à nos chers fils, les confédérés de la haute ligue de l'Allemagne supérieure.

Cette bulle était accompagnée de la permission de battre des espèces d'or, accordée aux Bernois par le pape. On conserve, avons-nous dit, ce document dans les archives de Berne. Quant à la bannière, on ignore où elle est. La chronique de Stettler dit qu'elle se perdit en route.

Un peu plus tard, le pape Jules II renchérit de beaucoup sur les bontés de son oncle à l'égard des Suisses. Ceux-ci, il est vrai, avaient fait davantage encore pour ce belliqueux pontife. Détachés, par le cardinal de Sion, du service de France, il avaient embrassé avec un zèle peu commun la cause du Saint-Siège.

En 1512, Jules II décerna aux Suisses, par une bulle solennelle, le titre glorieux de *défenseurs de la liberté de l'Eglise*. Il leur envoya deux magnifiques bannières, auxquelles il ajouta une superbe épée en or, et un chapeau d'hermine, en forme de couronne ducal, garni de perles et de pierreries, orné d'une colombe, emblème du St-Esprit, et terminé par un globe d'or. La bulle, l'épée et le chapeau furent déposés à Zurich ; les deux bannières ont été remises à l'abbé de Notre Dame des Hermites qui les fit placer dans l'église du couvent.

Non content de ces marques de libéralité au Corps helvétique, Jules envoya de plus, à cha-

un des cantons et des Etats alliés, ainsi qu'à la ville de Frauenfeld, un drapeau particulier, aussi béni, portant quelque peinture ou image sainte. Zurich, Berne, Lucerne, St-Gall, Bâle, Fribourg, Appenzell, Schwytz, Mulhouse, etc. eurent chacune leur drapeau. A ceux de Schwytz, le pontife permit des processions privilégiées avec le drapeau reçu ; à la ville de Schaffhouse, de mettre une couronne d'or sur le chef du béliier de ses armes et de lui dorer la corne des pieds ; à la ville de Mulhouse, de changer en or la couleur de sa roue de moulin, qui était de gueule ; à la ville de Bienne, de peindre de la même couleur le tranchant de ses deux haches. Chacun des bannerets obtint une indulgence fort étendue, attachée à la charge qui lui conférait la garde de l'étendard sacré de son canton.

Tous ces présents, qui coûtèrent beaucoup de sang aux Suisses et peu d'argent au trésor du Saint-Père, furent reçus avec grand respect. A Bâle, neuf cents jeunes soldats allèrent jusqu'à la frontière à la rencontre du drapeau ; cinq cents citoyens sortirent hors des portes pour le recevoir convenablement. C'est dès lors qu'on a mis le chapeau au-dessus des armes du Corps helvétique et qu'il est devenu l'emblème de notre liberté. C'est aussi là l'origine de la couronne ducal qui surmonte l'écusson de quelques cantons dans leurs monnaies.

Cependant, ajoute le doyen Bridel, à qui nous avons emprunté tous ces détails, la gloire des honneurs mondains, même des plus brillants, est si transitoire et de courte durée, que la plupart de ces drapeaux sont ensevelis maintenant dans la poussière et qu'on ne les expose nulle part aux yeux des fidèles et des curieux. Ce n'est point sans peine que j'ai pu obtenir de voir celui du canton de Schwytz ; et, à mon grand scandale, j'ai remarqué que le *cierge* qui doit continuellement brûler dans le lieu où cette bannière est déposée, était dès longtemps consumé.

Ce fat justement ce pape Jules II qui, on l'a redit ces jours, se donna le premier une garde suisse. Et, à propos de cette garde fidèle, le bon doyen rappelle qu'en 1527, lors du sac de Rome par l'armée impériale, tous les soldats qui la composaient aimèrent mieux se faire massacrer que de rendre les postés qui leur étaient confiés.

Cet événement est le digne pendant du massacre des Suisses aux Tuileries, le 10 août 1792.

Very Well.

Un journal annonçait l'autre jour, en ces termes, le retour au pays d'un de nos compatriotes qui a fait une jolie fortune dans la république Argentine :

« M^{...}, qui a gagné une « grande » fortune dans la république Argentine, vient de rentrer en Suisse, au milieu de ses nombreux amis. »

Un Anglais de notre connaissance fit, à ce propos, la remarque suivante :

— Aoh ! si Mossieu ^{...} il était revenu avec rien dans son poche, le journal il aurait dit qu'il est rentré en Suisse au milieu de ses point d'amis !

Les prétendants de Cécile.

Les Anciens-Bellétriens de Neuchâtel, ayant à leur tête M. Philippe Godet, viennent de commémorer la mort de Mme de Charrière, l'auteur des *Lettres de Lausanne* et des *Lettres neuchâteloises*. Nous ne pouvons mieux faire, pour nous associer à l'hommage rendu à cet aimable auteur, que de reproduire une page de ses œuvres :

.. La rente de nos vingt-six ou trente-huit mille francs, écrit M^{me} de Charrière dans ses lettres de Lausanne, suffit pour nous donner toutes les jouissances que nous désirons ; mais vous voyez qu'on n'épousera pas Cécile pour sa fortune. Il n'a pourtant tenu qu'à moi de la marier... Non, il n'a pas tenu à moi ; je n'aurais pu m'y résoudre, et elle-même n'aurait pas voulu. Il s'agissait d'un jeune ministre, son parent du côté de ma mère, d'un petit homme pâle et maigre, choyé, chassé, caressé par toute sa famille. On le croit, pour quelques mauvais vers, pour quelques froides déclamations, le premier littérateur, le premier génie, le premier orateur de l'Europe.

Nous fûmes chez ses parents, ma fille et moi, il y a environ six semaines. Un jeune lord et son gouverneur, qui sont en pension dans cette maison, passèrent la soirée avec nous. Après le goût, on fit des jeux d'esprit ; on joua à colin-maillard, ensuite au loto. Le jeune Anglais est en homme ce que ma fille est en femme, c'est un aussi joli villageois anglais que Cécile est une belle villageoise du Pays de Vaud. Il ne brilla pas aux jeux d'esprit, mais Cécile eut bien plus d'indulgence pour son mauvais français que pour le fade esprit de son cousin, ou, pour mieux dire, elle ne prit point garde à celui-ci ; elle s'était faite la gouvernante et l'interprète de l'autre. A colin-maillard, vous jugez bien qu'il n'y eut point de comparaison entre leur adresse ; au loto, l'un était économe et attentif, l'autre distrait et magnifique.

Quand il fut question de s'en aller : « Jeannot, dit la mère, tu ramèneras la Cécile ; mais il fait froid, mets ta redingote, boutonne-la bien. » La tante lui apporta des galoches. Pendant qu'il se boutonnait comme un porte-manteau et semblait se préparer pour un voyage de longs cours, le jeune Anglais monte l'escalier quatre à quatre, revient comme un trait avec son chapeau, et offre la main à Cécile. Je ne pus m'empêcher de rire et je dis à mon cousin qu'il pouvait se désemmailloter. Si auparavant son sort auprès de Cécile eût été douteux, ce moment le décidait. Quoiqu'il soit fils unique de riches parents, et qu'il doive hériter de cinq ou six tantes, Cécile n'épousera pas son cousin le ministre ; ce serait Agnès et le corps mort ; mais, au lieu de ressusciter, il pourrait devenir plus mort...

M^{me} DE CHARRIÈRE.

Pas plus savant que « Marquis. »

Un plaideur de la campagne vient de perdre son procès. Furieux, il court après son avocat, au sortir du tribunal, et se répend en récriminations et en reproches :

— Vous me disiez que vous étiez certain de gagner, que jamais vous n'avez vu cause meilleure; mais, permettez-moi de vous le dire, vous n'y avez rien compris du tout.

— Comment! je n'y ai rien compris! mais je suis docteur en droit, mon ami; j'ai fait mes études à deux universités.

— Alors monsieur n'a pas plus profité que notre Marquis.

— Qui ça, Marquis?

— Un veau que nous avons élevé; on lui a donné le lait de deux vaches, on lui a fait avoir une prime au concours de bétail, comme qui dirait son diplôme de l'académie des veaux, et avec tout ça il n'est devenu qu'un bœuf.

Du tac au tac. — M^{me} Pesson, d'un ton revêche, à son mari qui rentre de son cercle un peu plus tard que d'habitude :

— Je me demande le plaisir qu'on peut avoir à boire quand on n'a plus soif!

— Mon Dieu, ma chère amie, c'est sans doute un plaisir analogue à celui qu'éprouve à se regarder dans un miroir une femme qui n'est plus jolie.

L'homme clubiste.

Nous empruntons l'article suivant au journal humoristique de la section des Diablerets du Club alpin, *La Tribune des Cabanes*, « organe de la Société des gens de S. A. C. et de corde » :

L'homme clubiste est aussi vorace que carnivore; il mange de tout avec une égale avidité: des œufs, du lait, du fromage, des fruits, et surtout des pruneaux secs; lorsque la charcuterie et le macaroni lui manquent, il se rabat sur les rats, les mulots, les serpents, les escargots et les cuisses de grenouille. Enfin il mange du poisson, des écrevisses, des hannetons, des sauterelles et du foie gras.

On prétend qu'il supporte longtemps la faim; comme son tempérament est excessivement chaud, il supporte moins patiemment la soif: il est toujours altéré et boit toutes les fois qu'il trouve un cabaret. Chapardeur de sa nature, il ne cherche point cependant à entrer dans les jardins pour manger les légumes.

Inférieur en cela au renard, il emploie plus de mouvement que d'esprit: il est beaucoup plus fort par les mâchoires et les jambes de derrière que par l'intelligence. Il voit la nuit comme les chats; il ne dort pas longtemps et s'éveille aisément; mais c'est à tort que Buffon a prétendu qu'il dormait les yeux ouverts.

Sa force et son courage sont considérables; l'éléphant, le rhinocéros, le tigre, l'hippopotame et le receveur de l'Etat sont les seules espèces qu'il semble craindre et éviter.

La voix du clubiste est un grondement, un gros murmure, souvent mêlé d'un frémissement de dents qu'il fait surtout entendre lorsqu'on l'irrite. Il rugit cinq ou six fois par jour et plus souvent lorsqu'il doit tomber de la pluie.

Il est très susceptible de colère et grogne terriblement lorsqu'il a faim ou que les puces l'empêchent de dormir. Quoiqu'il paraisse doux et inoffensif, il faut toujours s'en défier et le traiter avec circonspection, surtout ne pas le frapper sur le nez, ni le toucher aux parties dépourvues de poil.

Lorsqu'il est resté longtemps sans boire, il pousse un son triste, semblable au cri du paon.

Les clubistes dorment une bonne partie de l'hiver. Au printemps, lorsqu'ils ont bien engraisé, il n'ont presque pas la force de marcher, ou du moins ils ne peuvent courir aussi vite qu'un homme. Ils ont quelquefois dix doigts d'épaisseur de graisse aux côtes et aux cuisses; le dessous de leurs pieds est gros et enflé, lorsqu'on le coupe, il en sort un suc blanc et laiteux (employé en pharmacie sous le nom de *succus pedis Clubisticus*) et c'est ce qui fait que,

pendant l'hiver, dans leurs retraites, ils sucent continuellement leurs pattes. En été, le peu de graisse dont il est chargé, rend le clubiste impropre à la nage, aussi coule-t-il à pic, avec son fournement, au passage des lacs et des ruisseaux...

L'homme clubiste est en général réfractaire aux charmes du beau sexe; celui-ci ne laisse pas cependant de lui donner la chasse avec le développement et l'étalage des appas accoutumés. Dès qu'il est pris, le clubiste devient doux et soumis; on peut alors l'attacher, le museler et le conduire où l'on veut: à l'église ou à Ouchy, à la fête de la Navigation...

Il rend quelques services à l'agriculture en arrosant de sa sueur, par les temps secs, les pâtures escarpées, et en faisant des dépôts de guano dans les hautes régions qui, sans cela, seraient privées d'engrais naturels...

Aristote prétend que le poil de sa moustache, pris en pilule, tue l'homme et les animaux; c'est parce qu'étant dur et raide, ce poil fait, dans l'estomac, le même effet qu'un paquet d'aiguilles.

On connaît plusieurs races et variétés de l'homme clubiste; les principales sont les suivantes:

a) *Le Clubiste des rochers (varietas rupicola)* a l'épiderme des fesses et des genoux épais et corné comme chez l'homme tailleur (*homo sartor*). Son existence est éphémère.

b) *Le Clubiste des cols et passages (varietas Coli-cola)* se distingue par son embonpoint et sa soif inextinguible. Ses glandes sudoripares sont très développées et secrètent un liquide abondant. Il va en troupe et a une odeur forte qui le décèle.

c) *Le Clubiste des glaciers (varietas glacialis)*. Chez les individus de cette variété, le cordon ombilical est persistant et accroissent jusqu'à la maturité; il est susceptible d'atteindre alors une longueur considérable et une grande solidité. Le Clubiste le porte enroulé, soit sur son dos, soit en bandouillère; il s'en sert pour s'attacher à ses semblables lorsqu'il s'aventure sur les glaciers ou dans leurs rochers...

Il mue plusieurs fois dans le cours de l'été; son épiderme se détache par fragments blanchâtres qui peuvent atteindre des dimensions très notables, de telle façon, qu'en certaines contrées, les pâtres s'en confectionnent des gâtres, voire même des couvertures de coussins pour l'hiver.

Pour se garantir des ardeurs du soleil, sur la neige, il s'enduit volontiers le museau et les oreilles d'un mélange de cire à parquet et de fiente de chauve-souris. (Dr Sécheyay's et Gletscher Crème.) LE D^r GRATEROC.

Notre sort est le bon.

« ... Il y a dans la vie des hommes sédentaires un singulier moment; tant que la jeunesse a duré, ils ont cru longtemps à un certain essor d'un certain mouvement dans leur vie; ils ont passé des années à faire ce roman tout en faisant leurs affaires; en attendant, la vie a coulé, l'âge est venu, et sur les limites presque de la vieillesse, ils ont aperçu tout à coup que le temps était passé, qu'il était trop tard; alors ils se sont séparés avec un long soupir des rêves de toute leur vie, ou bien ils ont voulu à toute force les réaliser, et c'est ce qui nous explique pourquoi il se fait tant de folies à quarante-cinq ans.

... Je crois qu'en m'enchaînant toute ma vie à des devoirs uniformes, à des obligations inexorables, Dieu m'a fait tout le bien que je me serais refusé à moi-même si j'eusse été libre de mon choix. Après tout, il n'y a de vraie liberté que dans la dépendance acceptée, et n'avoir pour maître que soi, c'est avoir pour maître un tyran. Nous marchons sur le bonheur sans le voir, et nous le fuions en le cherchant. Ne pou-

vant voyager en personne, je fais voyager mon imagination; elle m'entretient à mon foyer de tout ce qu'elle a vu, et j'incline à penser que je ne verrai jamais d'aussi belles choses qu'elle. »

VINET.

(Lettre à une dame qui l'incitait à un long voyage).

Tré por ion.

— Mâ, Louis, attituvai cliau caïons, qué tredon que fon! Qué-te que l'an à tan ronâ pé cé boaton? Va vâire cein que l'e, devan que te setâ po medzi.

— Que vau-tou que sai, l'aï ya rein dau to, Louise. Te sâ prau coumeïn son cliau bité; son coumeïn bin dai dzein que l'aï ya, fau pâ grand tsouze po les ingrindzi. Lau za tou dza bailli?

— Prau su que lau zè bailli; te sâ bin que l'an adè lau medzi devan les dzeins. Te dio que l'an auquiè, va vâire cein que l'e.

Louis va vâire et trouvé deïn l'audze onna coulhi que sa fenna avâi laissi tsezi deïn la mitre; l'étaï po cé afère que lè caïons fasan tan la chette. Et lo Louis que l'étaï pas mau farceu, quand revin vâ sa fenna, laï de :

— Te faut pas l'ébâyi se té caïons ne son pas conteints; te ne lau za rein bailli qu'onna coulhi po tré que son!

E.

Et en vers, encore!

L'origine de quelques lettres de l'alphabet.

Par une chance sans égale
L'A doit sa naissance à l'amour,
Car chacun sait que certain jour
Hercule fit l'A près d'Omphale.

Un potier, dans son humeur brusque,
Brisant un vase mal tourné,
S'écrie: « Ce vieux pot fait l'E. »
L'E nous vient donc d'un vase étrusque.

K précède le maquillage;
Prenez un très vilain vieillard,
Faites-le jouer au billard,
Vous verrez que K rend beau l'âge.

Cette lettre, le fait est rare,
A cent mille papas... et plus,
Puisqu'on déclare pères d'U
Tous les objets que l'on égare.

Assez, assez, comme cela, n'est-ce pas?

Méprise.

Une brave femme s'en va consulter une somnambule pour lui demander son avis sur le cas d'un être qui lui est cher.

— Avez-vous de ses cheveux? demande la somnambule.

La bonne femme tend une mèche qu'elle avait apportée.

La somnambule tâte minutieusement. Son visage trahit quelque surprise. C'étaient des cheveux d'une nature toute particulière, crépus, laineux, un peu gras.

— Je vois, dit-elle, il a de la famille au-delà des mers!...

— Pas possible! exclame la bonne femme.

— Oui, il va faire un long voyage.

— Eh! mon té, mon té! Y va mourir, pour sûr. On m'a bien dit qu'ils ne revenaient pas de la clavelée.

L'être cher était un mouton, et la somnambule avait pris la laine pour les cheveux d'un nègre.

Commisération.

Un charretier s'était laissé prendre entre son char et un poteau de télégraphe. Il avait eu trois côtes enfoncées.

Comme le médecin sortait de la maison qu'habitait le blessé, une voisine l'arrêta:

— Pardon, mossieu le docteur, je voudrais seulement savoir comment va ce pauvre homme.

— Oh bien, pas trop mal; il s'en tirera.

— Eh! mon té, tant mieux, tant mieux!

— Etes-vous sa parente?